

BOURSES BAFA-BAFD

2014

NOTICE D'INFORMATION

1- CONSEIL REGIONAL AQUITAINE : Dispositif Pacte aquitain pour la jeunesse

- Bénéficiaires :

- * Lycéen ou étudiant boursier
- * Candidat non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable et demandeur d'emploi non indemnisé
- * Candidat non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable et bénéficiaire du RSA

- Montant :

150 € maximum pour le BAFA

200 € maximum pour le BAFD

ATTENTION !

- Une seule aide peut être attribuée pour l'ensemble de la formation, soit au titre de la formation générale, soit au titre de la session d'approfondissement ou de qualification.
- La présente demande doit être déposée au plus tard **1 mois avant la fin de la formation.**

Un dossier est à remplir : http://jeunes.aquitaine.fr/autonomie/act-9.344,aide_bafa_bafd_bnssa.html

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
Direction des Sports de la Jeunesse et de la Solidarité
"Aide au BAFA - BAFD - BNSSA"
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex

2- CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Dispositif Kit Autonomie

- Bénéficiaires : jeunes de 17 à 25 ans résidant dans les P.A
- Conditions d'obtention : justifier d'un engagement en ayant effectué l'une des missions suivantes :

- * service civique ou service volontaire européen d'au moins 6 mois,
- * jeunes sapeurs-pompiers et sapeurs pompiers volontaires,
- * encadrement ou pré-animation pendant une durée minimale de 100h sur une année

- Montant : aide de 200 euros maximum.

Un dossier est à remplir et peut être retiré auprès du CG 64 – Hôtel du Département – 64 avenue Jean BIRAY – 64058 Pau Cedex 9.

<http://www.cg64.fr> Rubrique Jeunes/ Aider les jeunes en posture d'engagement.

3- DDCS locales :

En fonction des départements, des bourses peuvent être attribuées soit pour la première partie (Formation Générale), soit pour la troisième partie (Approfondissement ou Qualification) ; les demandes sont à faire avant les sessions dans certaines DDCS.

4- DRJSCS AQUITAINE :

- BAFA : pas de bourse
- BAFD : les conditions sont les suivantes : **avoir moins de 28 ans, être demandeur d'emploi sans aucune ressource, ou étudiant boursier.**

Contact : DRJSCS Florence AUBERT 7, boulevard Jacques Chaban Delmas 33525 BRUGES Cédex 05 56 69 38 93 Florence.AUBERT@drjscs.gouv.fr

5- CAF :

La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) accorde une bourse de 91,47 € sans condition de ressources (il faut avoir participé aux trois étapes du BAFA).

La CAF de chaque département peut octroyer une bourse complémentaire sous conditions de ressources. Se renseigner auprès de la CAF de votre domicile.

6- MSA :

La Mutualité Sociale Agricole accorde des aides aux personnes relevant de ce régime, sous conditions de ressource.

7- AUTRES TYPES D'AIDES :

- Communes,
- Communautés de Communes,
- Comité d'Entreprise,